

DÉCISION N^o : 2004-MC-3134

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 690775

DOSSIER N^o : 14103

Objet : Acclaim Energy Trust
Demande de visa

Vu la demande présentée le 17 septembre 2004;

vu les articles 11, 14 et 19 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu la partie 2 de la Norme canadienne 44-101, *Placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier*, L.R.Q., c. A-7.03.

En conséquence, l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (aussi connue sous le nom « Autorité des marchés financiers ») octroie le :

visa pour le prospectus simplifié du 23 septembre 2004 de Acclaim Energy Trust concernant le placement de 5 300 000 parts de fiducie au prix de 14,25 \$ la part.

Le visa prend effet le 24 septembre 2004.

(s) *Marie-Christine Barrette*
Marie-Christine Barrette
Chef du Service du financement des sociétés

JB/lb